

La MAM : un projet politique ?

Bruno LE CAPITAINE

Directeur général de l'ARIFTS

L'objet ou l'ambition de cette intervention est de s'interroger sur ce que le mouvement des MAM porte comme intention politique, délibérée ou fortuite. Car c'est bien d'un mouvement qu'il s'agit, c'est-à-dire d'un changement de position ou de place, d'un déplacement par rapport à un système de référence¹ impulsé et opéré par les assistantes maternelles elles-mêmes – mouvement qui fait tache d'huile, qui prolifère, (+ de 1 000 MAM à ce jour), qui gagne du terrain (ce que d'aucuns ont vu, et voient encore, comme un empiétement sur leurs pré carrés !).

Politique : « *qui concerne l'ensemble des citoyens ou la vie collective de la cité* »². En ce sens, l'initiative d'assistantes maternelles de plus en plus nombreuses apparaît sans conteste de nature politique en ce qu'elle vient modifier subrepticement mais sûrement le paysage structurel et organisationnel des modes d'accueil de la petite enfance, mais également parce qu'elle procède d'une revendication citoyenne, sur le versant professionnel, et qu'elle traduit autant qu'elle provoque une évolution de nos conceptions et de nos représentations du processus éducatif.

Il a semblé pertinent, pour approcher de plus près la réalité des MAM, de faire un retour à l'histoire afin d'y dénicher quelques similitudes significatives et, si possible, hautement significatives.

Ainsi Liane Mozère, analysant en profondeur ce qu'elle a appelé « *le printemps des crèches* » souligne à propos de mai 68 :

« *En un mot, il est possible d'expérimenter à tout moment, c'est-à-dire d'agir, d'évaluer, d'effacer, de reprendre, d'inventer. C'est cette énergie, sortie de ses habituels canaux, qui va permettre de briser les cloisonnements, bouleverser les hiérarchies, bousculer les classifications, défier les habitudes, les évidences naturelles.* »³.

Elle relève que

« *Mai 1968 crée une sensibilité sociale à l'autogestion, à la prise en charge des problèmes par les intéressés ; à la force de l'imagination susceptible de créer des formes de vie ; [...]* »⁴.

¹ Le nouveau Petit Robert, 1993.

² Louis-Marie Morfaux, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1999.

³ Liane Mozère, *Le printemps des crèches. Histoire et analyse d'un mouvement*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 1992, p. 18.

⁴ Ibid. p. 23.

S'intéressant, plus loin, aux transformations affectant les crèches du département de la Seine-Saint-Denis, dans les années 70, en ce qui concerne aussi bien leur organisation que les conceptions et les pratiques d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs parents, elle note qu'elles sont l'expression d'un « [...] choix [...] politique, au sens où il opère une coupure définitive avec les positions dominantes dans le secteur de la petite enfance »⁵.

On pourrait aisément, sans truquer l'histoire ou forcer le trait, reprendre les propos de Liane Mozère pour qualifier le mouvement des MAM, sa dynamique d'ensemble et celle de chacun de ses collectifs professionnels : expérimentation ; invention ; imagination ; décloisonnement ; mise en cause des hiérarchies, des classifications, des habitudes et des évidences les plus solidement arrimées.

A une nuance près : en 68 et au cours des années suivantes, l'intention politique était clairement affichée, expression d'une pensée sur le monde, d'une volonté de changement qui se proposait d'atteindre « la plage sous les pavés ». Quatre décennies plus tard, du côté des MAM, l'intention de changement n'est politique qu'incidemment, secondaire à l'intention de changement pour soi, de libération personnelle.

Les assistantes maternelles de MAM sont-elles les héritières des activistes soixante-huitards ? La question n'est peut-être pas si incongrue ou saugrenue si l'on veut bien considérer leur démarche et revendication d'autogestion, leur volonté d'abolir toute ligne hiérarchique, leur communauté de projet, leur goût de l'échange et du débat.

A bien de ces égards, les duos, trios ou quatuors d'assistantes maternelles de MAM sont politiquement proches des groupes de parents et de professionnels à l'initiative des crèches parentales ou collectifs enfants-parents-professionnels.

Ils s'en distinguent cependant, le projet des parents de crèche parentale de demeurer parties prenantes, autant que faire se peut, de l'éducation de leurs enfants confiés à la collectivité n'étant pas nécessairement celui des assistantes maternelles et des parents qui s'adressent à la MAM. Celle-ci n'est pas conçue et investie comme un lieu de vie commun par les trois parties, qui ne constituent donc pas un collectif. La Maison reste un espace privatif dans lequel, le plus généralement, les parents ne font que passer.

Les crèches parentales se sont établies dans des lieux que rien ne destinait à l'accueil de jeunes enfants, des lieux a-normalisés, que les parents et les professionnels ont peu à peu transformés en marquant leur réticence ou leur résistance à la norme réglementaire. Les MAM occupent le plus souvent des lieux de cet acabit, mais le rapport des assistantes maternelles à la norme relève plus du fonctionnalisme que du positionnement politique. Les collectifs enfants-parents-professionnels, à leur époque pionnière, contestaient volontiers l'institué

⁵ Ibid. p. 30.

réglementaire et misaient sur les potentialités créatives de l'instituant, quitte à générer de l'incertain et de l'à peu près. Pour leur part, si les professionnelles de MAM s'inquiètent des exigences de la norme réglementaire, c'est pour en regretter l'inadaptation à leurs réalités. Les registres respectifs de réflexion et d'action ne sont ainsi pas tout à fait équivalents.

Les collectifs enfants-parents-professionnels ont toujours cherché à repousser les murs en s'ouvrant sur leur environnement et en s'inscrivant dans des réseaux militants ; la cité est leur territoire. Les assistantes maternelles de MAM pratiquent volontiers l'ouverture sur l'extérieur, mais la proximité est leur credo et semble marquer la mesure de leurs engagements citoyens.

En se déplaçant de l'intérieur vers l'extérieur, en s'installant en quelque sorte sur la place publique, les assistantes maternelles de MAM se géolocalisent en se délocalisant. S'accroît ainsi leur visibilité sur le champ de l'accueil de la petite enfance, ce qui ne signifie pas de facto une appartenance clairement reconnue au réseau des modes d'accueil.

Une telle appartenance et une telle reconnaissance engagent un processus inclusif impliquant l'ensemble des acteurs de l'accueil des jeunes enfants ou, autrement dit, l'élaboration d'un projet participatif qui conjuguent et intriquent, sans en minorer aucune, les dimensions sociales, économiques et éducatives de l'accueil des jeunes enfants. Un projet politique donc, qui assume des orientations claires et cohérentes et mette fin aux attermolements observés ces dernières décennies, entre service public et entrepreneuriat privé, accueil collectif et accueil individuel, accueil institutionnel et accueil familial, logique sanitaire et logique éducative, exigence de qualification et valorisation de qualités naturelles, c'est-à-dire, mais faut-il le préciser, maternelles.

On ne peut qu'être perplexe, sinon inquiet, à constater la diversité des lieux d'accueil et des espaces de vie qu'un jeune enfant peut être amené à fréquenter sur son parcours de vie extrafamilial. Domicile de l'assistante maternelle ; crèche familiale ; maison d'assistantes maternelles ; relais assistantes maternelles ; crèche collective ; crèche parentale ; halte-garderie, multi-accueil ; jardin d'enfants ; jardin d'éveil ; structure passerelle ; école maternelle ; etc.

La diversité est certes une richesse en soi ! Mais, quand à la diversité structurelle et organisationnelle s'ajoute la diversité des profils professionnels et des niveaux de qualification des professionnels en charge de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et de leurs parents, la pertinence de la notion s'éémousse jusqu'à perdre tout sens commun, c'est-à-dire tout sens politique.

A leur manière, les regroupements d'assistantes maternelles en MAM soulignent ces incohérences et relèvent la défaillance politique nationale en matière de projet éducatif pour la petite enfance, projet qui ne soit pas ramené, rabaissé, aux seuls impératifs économiques et financiers. Défaillance ou dérobade quand il conviendrait

de négocier le virage sociétal ouvrant sur un paysage de la petite enfance aménagé en référence aux données de la psychopédagogie. Fuite devant la perspective, pourtant promesse électorale, d'un service public de la petite enfance qui rassemble les conditions et les modalités de l'égalité de traitement des citoyens en herbe.

En créant leur « petite entreprise », les assistantes maternelles de MAM jouent des paradoxes et des contradictions du système. Leur démarche est libérale, celle de travailleurs indépendants qui entendent répondre collectivement, sur un territoire circonscrit, aux besoins de parents en recherche d'un mode d'accueil souple, aux horaires atypiques. Mais leur motivation première n'est pas de participer à « l'effort national » quant au développement quantitatif de l'offre d'accueil. Les MAM contribuent peu à l'augmentation du nombre de places d'accueil et donc à la réduction d'un déficit estimé nationalement à 400 000 places, avec de fortes disparités territoriales. Si la convention d'objectifs et de gestion signée en juillet 2013 par l'Etat et la CNAF pour la période 2013-2017, vise la création de 100 000 places en accueil individuel chez les assistantes maternelles (et 100 000 places en accueil collectif), la formule MAM n'est pas expressément ciblée comme potentiellement contributive.

La création d'une MAM produit un effet de concentration en donnant à voir une collectivité enfantine là où la dispersion de l'accueil familial produisait de l'invisibilité sociale et professionnelle, à peine pondérée par l'activité de l'éventuel relais assistants maternels. La MAM n'est pas une structure d'accueil, au strict sens réglementaire de l'appellation, mais c'est assurément une collectivité qui va bien plus loin que la « *simple transposition du métier d'assistante maternelle du domicile à un autre lieu* »⁶ ; une collectivité « *Canada Dry* » en quelque sorte !

Qu'est-ce qui distingue une MAM d'une micro-crèche, formule d'accueil présentée en 2006 comme expérimentale « *à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil individuel* »⁷?

A peine la capacité d'accueil, qui peut atteindre 16 places pour une MAM, alors qu'elle est limitée à 10 places en micro-crèche.

A peine plus la qualification des professionnel(le)s, exclusivement des assistantes maternelles agréées en MAM, à 40 % des professionnel(les) diplômés en micro-crèche, depuis 2010, pouvant être remplacés par des professionnels justifiant d'une certification de niveau V attestant d'une expérience dans le champ de l'accueil des jeunes enfants, dont des assistantes maternelles. Mais, comme en témoigne le film⁸,

⁶ Laurence Rameau, « Trouver l'équilibre entre liberté et encadrement », *Assistants Maternelles magazine*, n° 109, février 2014, p. 41.

⁷ Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille : présentation du plan Petite Enfance, 7 novembre 2006, Dossier de presse.

⁸ « *Regards croisés de MAM. Trois Maisons d'Assistants Maternelles du Maine et Loire* », documentaire réalisé par Betty Dézalais, projeté lors de la journée d'études « Les Maisons

il n'est pas rare qu'en MAM « assistante maternelle » soit le surnom réglementaire d'un autre professionnel, éducateur de jeunes enfants ou auxiliaire de puériculture.

A peine l'espace dédié, Mam et micro-crèche occupant souvent des lieux non destinés au préalable à ce type d'activité et qu'il a fallu transformer pour les mettre en conformité.

Certainement plus l'existence d'une ligne hiérarchique en micro-crèche, un responsable en assurant le suivi technique ainsi que le suivi de son projet d'accueil. En MAM, les assistantes maternelles se passent de hiérarchie, du moins explicitement, et partagent la responsabilité de l'affaire.

Ce qui distingue finalement ces deux collectivités enfantines c'est l'inscription de l'une, la micro-crèche, au registre officiel des « établissements et services d'accueil non permanents » au même titre que les crèches collectives, les crèches parentales ou les multiaccueils. La souplesse autorisée aux toutes premières micro-crèches, qui dérogeaient à certaines dispositions applicables aux autres structures et services, a fait long feu, le pouvoir réglementaire ayant contré ce que certains considéraient comme de la dérégulation.

C'est d'ailleurs un reproche fréquemment adressé aux MAM considérées comme une des expressions politiques du néo-libéralisme, exemples concrets de ce que peut produire la déréglementation et la dérégulation.

Pourtant, à bien y regarder, il n'y a pas plus réglementé qu'une MAM ! Mais ce qui règle son fonctionnement, aussi bien que les relations entre assistantes maternelles ou entre celles-ci et les parents, relève de productions propres qui ne doivent pas grand-chose à des contraintes externes. Cette dynamique garantit que la vie puisse aller au quotidien et que l'existence collective s'inscrive dans la durée. C'est une des clés de la réussite de l'œuvre autogestionnaire qui suppose de ses initiateurs et acteurs un sens aigu de la responsabilité et, au fond, un véritable engagement politique.

L'externalisation de leur activité opérée par les assistantes maternelles de MAM les propulse à une place sociale où on ne les attendait pas, confinées qu'elles étaient dans l'enceinte familiale, invisibles derrière le paravent naturaliste. En devenant des entrepreneurs, les assistantes maternelles de MAM modifient sensiblement la relation salariale avec les parents employeurs. Elles instituent la relation salariale à l'aune de la relation de service en affirmant la pleine visibilité et la logique financière.

La MAM constitue, pour les assistantes maternelles, à la fois un espace d'affirmation de soi et une chambre d'échos à leur revendication de reconnaissance sociale et statutaire. Leurs compétences professionnelles y trouvent à s'exprimer, à

d'assistants maternels : projets, enjeux, devenir » organisée par l'ARIFTS le 14 novembre 2015 à Angers.

s'approfondir et à se développer en leur permettant d'échapper aux conditions du « sous-salariat » et du « sous-emploi »⁹ que les dernières dispositions législatives n'ont pas permis vraiment de résoudre. La MAM souligne par son projet même qu'un principe d'émancipation est bien à l'œuvre du côté de l'assistance maternelle.

Encore aujourd'hui, pour le commun des citoyens, être assistante maternelle à son domicile ce n'est pas tout à fait exercer une activité professionnelle mais bien plutôt donner un coup de main, assister des parents qui ont ponctuellement besoin d'une solution de garde pour leur enfant le temps de leur propre exercice professionnel.

La dimension éducative de l'affaire apparaît encore largement sous-évaluée dès lors qu'elle s'apprécie au sein de l'espace familial de l'assistante maternelle¹⁰. La MAM ne peut que provoquer un renversement de tendance et participer à l'évolution des représentations collectives et individuelles les plus tenaces sur l'art, la manière et la matière de la co-éducation enfantine.

Doit-on considérer pour autant, comme l'avance Boris Cyrulnik, que « *les Maisons d'assistantes maternelles se donnent comme LA réponse tant aux besoins d'accueil des jeunes enfants qu'aux contraintes et exigences économiques actuelles. En alliant qualité d'accueil, proximité et coûts réduits, les Mam représentent l'avenir de l'accueil de TOUS les jeunes enfants* »¹¹, ses co-auteurs en rajoutant dans la profession de foi, au mieux béate, en défendant que « *les maisons font figures de douceurs dans un monde de brutes* »¹², monde technocratisé à l'excès et ultra normalisé.

Maisons que les mêmes et d'autres¹³ nous présentent comme des lieux collectifs à taille ou dimension humaine, forme d'idéalisation et figure rhétorique qui laissent clairement entendre que d'autres lieux d'accueil de jeunes enfants ne seraient humainement dimensionnés, mais bien plutôt déshumanisés et déshumanisants !

Le credo de ces prosélytes de la MAM est explicitement néolibéral lorsqu'il incrimine l'emprise de la puissance publique, via la réglementation, sur le fonctionnement des lieux d'accueil de la petite enfance, emprise castratrice de l'initiative privée. Néolibérale également, l'idée que certaines collectivités d'accueil de jeunes enfants, d'inspiration collectiviste, seraient dans l'incapacité de répondre aux besoins de chaque enfant en particulier et ne permettraient pas, en raison de leur structuration et de leur fonctionnement, l'adaptation des pratiques de leurs professionnels aux nécessités de l'accompagnement individuel.

⁹Sarah Lecomte, « L'accès à l'emploi : un mirage pour les assistantes maternelles ? », *Travail, genre et sociétés*, 1999/2 (n°2), pp. 71-90.

¹⁰ Continuerons-nous longtemps à dénommer ainsi des professionnel(le)s qui se placent aux côtés des parents et non seulement dans l'assistance à la mère ?

¹¹ Boris Cyrulnik, Laurence Rameau, Jean Arthuis et al, *Les maisons d'assistantes maternelles. Une collectivité à dimension humaine*, Editions Philippe Duval, 2014, p.9.

¹² Ibid. p. 11.

¹³ Jean-Pierre Gayerie, *Les maisons d'assistantes maternelles*, Territorial éditions, 2013.

Ainsi sont balayés, en quelques mots (mais c'est le propre de l'affirmation idéologique), plusieurs décennies de réflexion sur les pratiques d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants, d'évolution de leurs dispositifs et d'avancées en matière de formation et de qualification des professionnels de la petite enfance. La rupture est pourtant consommée de longue date entre la crèche « consigne » et la crèche lieu de vie ouvert sur le monde. En ce dernier lieu, la réflexion psycho-socio-éducative est souvent à l'œuvre et ce n'est pas une œuvre au noir ! Ici comme en MAM les professionnels se préoccupent des conditions du respect des rythmes de l'enfant, de la continuité des soins qui lui sont dispensés, de la meilleure manière de répondre à son goût de la découverte et à ses besoins d'apprentissage.

Aborde-t-on en MAM « *la question éducative et pédagogique sous un nouvel angle* »¹⁴ ? Rien n'est moins sûr ! En revanche, la MAM peut être un lieu privilégié pour chaque assistante maternelle où éprouver ses conceptions et pratiques éducatives et s'engager sur de nouvelles voies éducatives collaboratives et expérimentales, en s'inspirant de l'existant ailleurs et en laissant libre cours, ou presque, à l'imagination créatrice sous le regard sécurisant des collègues.

N'opposons donc les MAM aux autres modes d'accueil de jeunes enfants au risque de soumettre les assistantes maternelles qui ont fait ce choix institutionnel à une injonction paradoxale : être les super professionnelles qu'elles ne peuvent prétendre être au regard de leur formation et de leur expérience de la collectivité.

Dans leur introduction à l'ouvrage collectif qu'ils ont codirigé et actualisé en 2014, ouvrage intitulé « *Un curriculum pour un accueil de qualité de la petite enfance* », Catherine Bouve, Sylvie Rayna et Pierre Moisset se prennent à rêver :

*« C'est qu'à travers le curriculum se joue peut-être une utopie en marche. Celle qui consiste à renouveler le rapport social à l'enfant, aux parents, mais aussi au sein même des équipes, entre les équipes et leurs gestionnaires. Revisiter les paradigmes qui fondent l'acte pédagogique, écrire autrement le sens des pratiques, redéfinir les objectifs sociaux et politiques des lieux d'accueil de la petite enfance. Ouvrir l'espace des contenus éducatifs et pédagogiques et positionner cet espace comme un véritable enjeu politique. Car tout acte pédagogique est un acte politique. Tout projet éducatif est une utopie. »*¹⁵

A quelques nuances près, le propos est bien évocateur des MAM et de ce qui peut s'y vivre...

¹⁴ Laurence Rameau, in Boris Cyrulnik, Laurence Rameau, Jean Arthuis et al, op.cit., p. 48.

¹⁵ Sylvie Rayna, Catherine Bouve, Pierre Moisset, *Un curriculum pour un accueil de qualité de la petite enfance*, Editions érès, 2014, p. 8.